



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-trois janvier deux mil dix-huit, se sont réunis salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 29 janvier 2018

Délibération n° 2018-01-04

Election des délégués représentant la communauté de communes au syndicat intercommunal de la vallée de l'Yèvre (SIVY)

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 30

Nombre de votants : 32

Conseillers titulaires présents : M. Denis MARDESSON, Mme Anne CASSIER, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mme Annette RAFIGNAT, M. Jean CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Annette BUREAU, M. Jean-Claude TURPIN, Mme Martine MALLET, M. Sylvain DUVAL, Mme Marie-France DORISON, M. Jean-Pierre ROUARD, M. Alain TASSEZ, M. Patrick DEVROIX, M. Pascal MARGERIN, Mme Ariane CHESTIER, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, M. Ulrich BAUDIN, M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Gilbert ETIEVE, M. François COUDRAT, M. Béraud DE VOGUE, M. Lucien RAFFESTIN, Mme Sylvie GIBOINT.

Conseiller suppléant présent : M. Jean-Bernard GRIMAUULT

Pouvoirs : M. Jean-Pierre ENGUERRAND a donné pouvoir à Mme Ariane CHESTIER,
M. Gérard CHALINE a donné pouvoir à M. Joël COULON.

Absents excusés : M. Xavier TABOURNEL, M. David DALLOIS

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GIBOINT

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la communauté de communes au comité du syndicat intercommunal de la vallée de l'Yèvre, situé sur le territoire de la commune de Méry-ès-Bois.

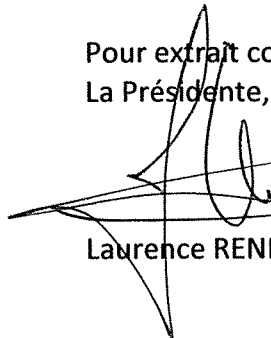
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,


Vu l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : DESIGNE M. François COUDRAT délégué titulaire pour représenter la communauté de communes au sein du comité du SIVY.

Article 2 : DESIGNE M. Pierre MAURIAT délégué suppléant pour représenter la communauté de communes au sein du comité du SIVY.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le 31 01 2018
et de sa publication le 31 01 2018

Accusé de réception en préfecture
018-200000933-20180129-2018-01-04-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018